

Image not found or type unknown



Compte joint après décès

Par **defief**, le **10/10/2008** à **08:26**

Bonjour,

Je possède un compte joint à la banque postale avec ma mère au nom de MME OU MME je voudrais savoir après le décès de ma mère est ce que je peux effectuer le partage du solde du compte moi même (ou si la banque peut le faire) entre mon frère et ma soeur sans passer par le notaire mais en fournissant un certificat d'hérédité en me portant fort et un acte de décès ? Sinon à partir de quelle somme restant sur le compte doit on passer chez le notaire pour établir une succession